



riverains et tenant compte des contraintes techniques. C'est pourquoi la Ville de Cayenne et l'EPFA Guyane, en charge de l'opération, prévoient la réalisation d'un parc central, urbain et paysager, dont les composantes majeures sont 2 bassins, pour préserver le corridor écologique existant entre Cayenne et Remire-Montjoly, gérer durablement le cycle de l'eau mais également créer une interconnexion entre les quartiers et fluidifier le trafic.

**Sur les 15 ha du projet, 3 ha seront consacrés au parc.** La construction d'environ 450 logements, 900 m<sup>2</sup> dédiés aux activités (commerces de proximité, crèche, structure paramédicale...), un groupe scolaire, des pistes cyclables et sentes piétonnes participeront également à la restructuration de ce quartier en intégrant les dynamiques urbaines à proximité : l'arrivée d'un transport commun en site propre en 2025 et les caractéristiques naturelles du site (trame verte et trame bleue).

Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane « Nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités pour renouveler la conception de la ville guyanaise. L'EPFA place la préservation de l'environnement et la prise en compte des besoins des habitants au cœur de l'aménagement. Il s'agit de proposer et de partager ensemble un développement cohérent et durable du territoire adapté aux spécificités amazoniennes ».

Twitter : @EpfaGuyane

Site : [www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

---

**À propos de l'EPFA Guyane** : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et il a déjà reçu un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires à l'opération d'intérêt national. L'EPFA Guyane, dont le statut est taillé « sur mesure » pour la Guyane, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane sans son rôle de quasi SAFER. L'Opération d'intérêt National de la Guyane, à laquelle les élus ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins de vie : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**